

A NOS CHERS  
PAROISSIENS

Le Pin 24 décembre 1911

L'administration du "Pèlerin", à Paris, vous offre gratuitement ce numéro ainsi que celui qui vous sera distribué dimanche prochain.

Mais ensuite, on ne continuera à le donner régulièrement tous les dimanches qu'à ceux qui auront pris un abonnement d'au moins trois mois et dont voici le tarif :

Abonnement de trois mois au "Pèlerin": 0 fr. 75

Abonnement de six mois — : 1 fr. 40

Abonnement d'un an — : 2 fr. 50

À cause de cette grande réduction d'un abonnement qui coûte six francs par an, nous espérons qu'un grand nombre de familles s'empresseront de s'abonner à cette revue catholique qui donne les principales nouvelles politiques et religieuses de la semaine et qui, par ses récits comme par ses gravures, fait la joie des petits et des grands.

En outre, tout abonné aura droit à recevoir gratuitement toutes les semaines une feuille poly copiée (comme celle-ci) contenant les nouvelles paroissiales, et autres renseignements qui seront jugés utiles ou nécessaires.

Enfin, ceux qui s'abonneront avant le 1<sup>er</sup> janvier recevront encore, comme prime absolument

gratuite, un exemplaire du bel "Almanach des Campagnes" qui coûte à lui seul 30 centimes et une image colorée de Notre-Dame de Montligeon.

Nota important. - Ceux qui voudraient recevoir, en plus du "Pèlerin", la "Croix du Gard" qui paraît tous les dimanches et qui contient une page très estimée et très lire des laboureurs, devront ajouter au fr. 60, ou 1fr. 10., ou 2 francs, selon leur abonnement, soit en tout :

Pour le Pèlerin et la Croix, trois mois : 1fr. 35.

- - - - , six mois : 2fr. 50

- - - - , un an : 4fr. 50

Pour avoir part à toutes ces faveurs,

il faut être membre de l'"Ouvre du Dernier du Culte".

J. Sicard  
curé

Faut-il défendre sa réputation ?

A la page 43 de son livre intitulé : "Une arme nouvelle" qui a reçu l'imprimatur et les encouragements de son évêque, M. l'abbé Gosselin a écrit les lignes suivantes :

"Il y a peu de paroisses qui ne comptent quelques mauvaises têtes ; et les mauvaises têtes se plaisent souvent à lancer de faux bruits sur le clergé de la paroisse. Convient-il d'y répondre ?

"Si nous ne répondons point, si nous dédaignons ces calomnies, sous prétexte qu'il ne nous sied pas d'entrer en lutte, d'engager la bataille avec des gens méprisables et souvent méprisés, si nous gardons le silence par crainte d'exciter davantage leur animosité, qu'arrivera-t-il ?

« Quelques absurdes que soient ces bruits, ils finiront par prendre consistance : c'est un fait d'expérience quotidienne. Alors les méchants se réjouiront, les bons ne sauront que penser, les meilleurs gémiront. Sous l'action de ces faux bruits à feu continu, notre prestige baîssera peu à peu dans la paroisse, et finalement, un beau jour, nous constatrons que nous avons tout le monde contre nous et nous n'aurons d'autre ressource ce jour-là que de référer à tout venant : « Le peuple n'a point de caractère : il ajoute foi aux calomnies les plus indignes. »

« Peut-être, mais aussi à qui la faute ? Que ne négligions-nous ! que ne nous défendions-nous ! que ne prenions-nous plus de souci de notre réputation ?

« Que de prêtres, hélas ! ont perdu leur réputation et pour la même toute leur influence, pour s'être obstinés à garder le silence prudent !

« Avons-nous le droit de contrister les bons et de rejoindre les méchants par un silence aussi déplorable ?

« Quel bien peut-on espérer faire dans une paroisse où tout le monde chuchote en nous voyant passer : « Voilà ce prêtre qui ... »

« S'il y a faute grave enfin pour les fidèles à léser l'honneur de leurs prêtres, pourquoi n'y aurait-il pas pour le prêtre obligation grave de ne pas laisser entamer ce même honneur ? Le curam habe de bono memine de la Sainte Ecriture n'a-t-il pas ici son application ?

« Nous devons donc prier nos ennemis et ne jamais laisser sans riposte une seule de leurs attaques : c'est le meilleur moyen de les réduire au silence, car leur courage n'est fait que de notre timidité. .... Le succès de

notre ministère exige que nous soyons maîtres chez nous: défendons-nous donc, sans manquer à la charité, sans doute, mais énergiquement quand même. Abordées de front carrément et franchement la question, chaque fois du moins que ce sera possible .»

M. l'abbé Gosselin a raison. Par la voie de la presse le prêtre doit défendre sa réputation, mais il doit se rappeler aussi qu'il est père et pasteur des âmes. Comme père, il doit veiller à ce qu'on ne porte pas atteinte à la réputation de ses enfants. Comme pasteur, il doit défendre ses brebis, surtout celles qui lui demandent conseil, aide et protection. Il l'exemple du divin Maître dont il est le disciple, il doit en un mot mettre en pratique ces belles paroles: « Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. »

Chers et bien aimés paroissiens, je n'aurai peut-être jamais l'occasion ni le bonheur de verser mon sang pour vous, du moins je vous donnerai toujours mon temps et mon dévouement. Vous savez aussi que, malgré le peu de ressources que je retire de mon ministère, je ne ménage pas non plus mon argent. — Je viens de faire l'acquisition d'un appareil de photocopie qui, en outre des services qu'il pourra me rendre, me permettra de vous être utile à vous-mêmes, en certaines circonstances, quand vous le désirerez, et même, si vous m'en exprimez aussi le désir, il me permettra de vous défendre, quand vous serez injustement attaqués. — M<sup>e</sup> F. Arène qui on a accusé de choses fausses très graves va être le premier à profiter de l'occasion. Bientôt il vous adressera la parole, car il veut se justifier lui-même, son avocat n'ayant pu le faire devant le Tribunal.